

BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGETS PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, ORDURES MENAGERES,
TRANSPORTS, GEMAPI, ZAC LOON-PLAGE, PHOTOVOLTAÏQUE

RAPPORT DE
PRESENTATION

TABLE DES MATIERES

PARTIE I. VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021	4
▶ Budget principal.....	4
▶ Budget annexe des transports.....	4
▶ Budget annexe des ordures ménagères.....	4
▶ Budget annexe de l'assainissement.....	5
▶ Budget GEMAPI	5
▶ Budget de la zone d'aménagement LOON PLAGÉ.....	5
▶ Budget relatif à la production d'électricité photovoltaïque.....	5
 PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉPARGNE	 18
1) Des recettes en diminution	18
▶ Les recettes du budget principal	18
▶ Le budget des ordures ménagères	23
▶ Les recettes du budget assainissement.....	24
▶ Les recettes du budget transport	24
2) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	26
▶ Les charges de gestion et leur poids dans le budget.....	26
▶ Les frais financiers	30
▶ Les contingents et participations obligatoires.....	31
▶ La solidarité envers les communes.....	31
3) Les soldes d'épargne	32

PARTIE III. L'ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	33
1) Nature et poids des dépenses d'équipement.....	33
▶ Plan pluriannuel des investissements	33
2) Mode de financement des investissements	36
3) La dette et sa gestion	37
▶ Situation de l'endettement au 31/12/2020	37
▶ Evolution de l'endettement au cours de l'année 2021	38
▶ Evolution de la dette consolidée sur IA periode 2015-2021 (tout budgets confondus)	39
▶ Evolution de la dette du budget principal	39
▶ Evolution de la dette du budget des ordures menageres	40
▶ Evolution de la dette des budgets annexes.....	41
▶ Informations relatives aux produits structurés	42
▶ Informations relatives à la classification du risque selon la charte de bonne conduite	43
▶ Informations relatives à l'évolution du taux moyen de la dette	44
▶ Informations relatives à l'évolution du risque de taux.....	45
▶ Informations relatives aux partenaires	46

PARTIE I. VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

En 2021, le budget s'élève à 563,7 M€, réparti à raison de 145 M€ en section d'investissement et de 418,6 M€ en section de fonctionnement, dont 167,8 M€ reversés aux communes (+500 K€ en 2021). Il ne s'agit ici que des mouvements réels, c'est à dire exclusion faite des écritures d'ordre. Par ailleurs, les flux croisés entre budgets et les remboursements anticipés de dette refinancée (dépense - recette) ne sont pas compris. Le budget n'intègre pas les reports et résultats de 2020, ces derniers seront votés lors du conseil suivant et le vote du budget supplémentaire.

Le budget primitif 2021 est composé de 7 budgets avec le budget photovoltaïque créé en 2020 mais n'ayant pas encore comptabilisé d'opération.

► BUDGET PRINCIPAL

Il représente 75% du budget CUD. Il s'élève au total à 423,8 M€, répartis à raison de 318,6 M€ en section de fonctionnement, et 106,2 M€ en section d'investissement. Ce budget est financé pour l'essentiel par la fiscalité et les dotations de l'Etat.

► BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget transports est le 2^{ème} budget de la CUD par son montant : il s'élève pour 2021 à 58,6 M€ au total dont 52,3 M€ de fonctionnement et 6,3 M€ de crédits d'investissement. Il totalise 10,4% des crédits inscrits au BP 2021. Sa recette principale est le versement transport.

► BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

C'est le 3^{ème} budget, en volume financier : il totalise 53,6 M€, répartis à raison de 36,3 M€ en section de fonctionnement et 17,4 M€ en section d'investissement. Ce budget regroupe 9,5% des dépenses du BP 2021. Sa recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Financé essentiellement par la TEOM, et non par la redevance, il n'entre pas dans le cadre des services publics industriels et commerciaux. Par conséquent, il n'est pas tenu d'assurer son équilibre par ses ressources propres et reçoit une subvention du budget principal, qui est prévue à hauteur de 3,3 M€ en 2021. Elle sera, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées.

► BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Ce budget totalise 21,8 M€ au total, soit 8,6 M€ de crédits de fonctionnement et 13,3 M€ de crédits d'investissement. S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), ce budget doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal, grâce à ses ressources propres, constituées pour l'essentiel par la redevance assainissement payée par l'usager.

► BUDGET GEMAPI

Le budget GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) est chargé d'un bloc de missions définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement dont principalement la défense contre les inondations et contre la mer. Cette compétence a été prise en 2016 par la CUD par anticipation de la loi. C'est donc le 5^{ème} exercice budgétaire en 2021. Son budget est de 5,4 M€ dont 2,8 M€ de crédits en fonctionnement et 2,6 M€ en investissement. Sa recette unique est la taxe GEMAPI.

En 2021, il s'équilibre par ses ressources propres ainsi que par l'emprunt notamment pour financer les travaux des digues.

► BUDGET DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT LOON PLAGES

Il convient par ailleurs, d'isoler dans des budgets annexes les lotissements gérés en régie par la communauté urbaine, afin d'individualiser leur coût de production, et d'assurer le suivi comptable des flux, mais aussi des stocks de terrains. La Communauté Urbaine de Dunkerque n'en comptabilise actuellement qu'un seul.

Les crédits de fonctionnement pour la Zone d'aménagement concerté de LOON PLAGES s'élèvent à 50 000 €.

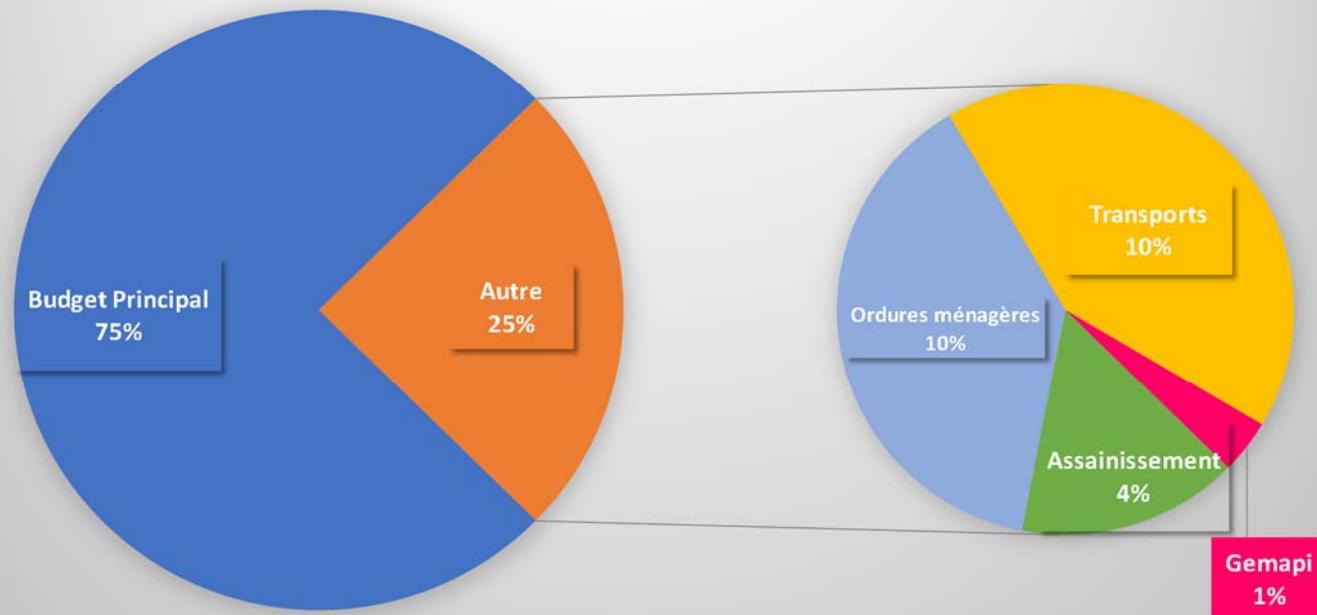
► BUDGET RELATIF A LA PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE

Ce budget annexe créé par délibération du 3 juillet 2019 vise à identifier les installations relatives à la production d'énergie photovoltaïque injectée totalement ou partiellement sur le réseau de distribution et à retracer la vente de la production d'électricité. Les crédits prévus en fonctionnement s'élèvent à 3 000 € et les dépenses d'investissement à 294 000 €.

Budgets (en euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement*	TOTAL
Budget Principal	318 599 794	105 232 711	423 832 505
Budgets Annexes	100 029 639	39 828 165	139 857 803
Assainissement	8 606 706	13 272 242	21 878 948
Ordures ménagères	36 292 681	17 349 303	53 641 984
Transports	52 320 154	6 275 487	58 595 641
Gemapi	2 757 098	2 637 132	5 394 230
ZAC	50 000	0	50 000
Photovoltaïque	3 000	294 000	297 000
TOTAL	418 629 433	145 060 875	563 690 308

*hors remboursements anticipés dette

Répartition du Budget Primitif 2021 par budget



BUDGET PRIMITIF 2021 - CONSOLIDES (FLUX CROISES EXCLUS) - EN M€

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Epargne Brute	48,592	36,585	-12,007	-24,7%
Epargne Nette	18,790	8,022	-10,768	-57,3%

SECTION FONCTIONNEMENT

BP 2021 - budgets consolidés (flux croisés exclus)				
	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Recette	463,319	455,044	-8,275	-1,8%
Fiscalité directe - Subventions fiscales - Dotations de l'E...	349,073	352,597	3,524	1,0%
Délégation de service public transport	2,700	3,600	0,900	33,3%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	29,751	29,652	-0,099	-0,3%
Recettes courantes Transport	24,700	28,600	3,900	15,8%
Redevance assainissement	14,504	14,700	0,196	1,4%
Autres produits	14,472	11,461	-3,011	-20,8%
Impôts et taxes	3,000	3,000	0,000	0,0%
Subventions et primes à reverser	5,086	4,157	-0,929	-18,3%
Produits exceptionnels	13,846	1,262	-12,584	-90,9%
Produits financiers	0,742	0,565	-0,177	-23,9%
Vente de produits	0,002	0,007	0,005	228,2%
FPIC encaissé	5,442	5,442	0,000	0,0%
Dépense	414,904	418,631	3,728	0,9%
Reversement aux communes	167,289	167,774	0,485	0,3%
Délégation de service public transport	49,974	51,047	1,073	2,1%
Charges de personnel	74,785	74,341	-0,443	-0,6%
Charges du service public	49,395	50,912	1,517	3,1%
SDIS	13,492	13,435	-0,056	-0,4%
Subventions	27,984	29,269	1,284	4,6%
Autres dépenses	2,286	3,394	1,108	48,5%
Frais financiers	10,102	9,210	-0,892	-8,8%
Charges exceptionnelles	1,499	1,154	-0,344	-23,0%
Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,923	17,923	0,000	0,0%
Provisions	0,176	0,172	-0,004	-2,4%

SECTION INVESTISSEMENT

BP 2021 - budgets consolidés (flux croisés exclus)				
	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépense Réelle	224,928	212,765	-12,163	-5,4%
+ Dépenses d'équipement	103,885	80,384	-23,501	-22,6%
+ Remboursement de la dette	29,801	28,563	-1,239	-4,2%
+ Subventions d'équipement	21,109	24,964	3,855	18,3%
+ Autres dépenses	3,779	6,855	3,076	81,4%
+ Remboursements anticipés	66,354	72,000	5,646	8,5%
Recette Réelle	183,084	179,935	-3,149	-1,7%
+ Subventions et Dotations	18,557	39,942	21,385	115,2%
+ Autres recettes	30,968	3,535	-27,433	-88,6%
+ Emprunts	81,969	90,917	8,949	10,9%
+ Refinancements anticipés	50,930	44,000	-6,930	-13,6%
+ Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,0%
+ Subventions	0,313	1,193	0,880	280,8%

BUDGETS CONSOLIDES DETAILLES

BUDGET PRIMITIF 2020 - CONSOLIDES DETAILLES - FONCTIONNEMENT DEPENSES - EN M€

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	414,904	418,631	3,728	0,9%
Recettes réelles hors flux croisés	463,319	455,044	-8,275	-1,8%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	45,279	36,585	-8,694	-19,2%

BP 2021 - budgets consolidés

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	493,671	482,738	-10,933	-2,2%
Réal	443,499	444,018	0,520	0,1%
+ Reversement de fiscalité aux communes	167,289	167,774	0,485	0,3%
+ Délégation de service public transport	49,974	51,047	1,073	2,1%
+ Charges de personnel	74,785	74,341	-0,443	-0,6%
+ Charges du service public	49,395	50,912	1,517	3,1%
dont budget principal	26,767	26,301	-0,466	-1,7%
dont budget ordures ménagères	18,691	20,122	1,431	7,7%
dont budget gemapi	0,822	1,002	0,180	21,9%
dont budget assainissement	2,600	3,003	0,403	15,5%
dont budget transports	0,513	0,481	-0,032	-6,3%
dont budget photovoltaïque	0,002	0,003	0,001	50,0%
+ SDIS	13,492	13,435	-0,056	-0,4%
+ Subventions	27,984	29,269	1,284	4,6%
+ Autres dépenses	1,986	3,244	1,258	63,3%
+ Frais financiers	10,102	9,210	-0,892	-8,8%
+ Charges exceptionnelles	1,499	1,154	-0,344	-23,0%
+ Budget ZAC et Lotissements	0,200	0,050	-0,150	-75,0%
+ Participation aux budgets annexes	28,595	25,387	-3,208	-11,2%
+ Provisions	0,176	0,172	-0,004	-2,4%
+ Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,923	17,923	0,000	0,0%
+ Dépenses imprévues	0,100	0,100	0,000	0,0%
Ordre	50,172	38,720	-11,452	-22,8%
+ Opérations d'ordre	1,102	0,971	-0,131	-11,9%
+ Amortissements	23,016	23,490	0,474	2,1%
+ Virement à la section de fonctionnement	26,054	14,259	-11,795	-45,3%

SECTION FONCTIONNEMENT

BUDGET PRIMITIF 2021 - CONSOLIDES DETAILLES - FONCTIONNEMENT RECETTES - EN M€

SECTION FONCTIONNEMENT

BP 2021 - budgets consolidés					
	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %	
Recette	495,109	482,738	-12,371	-2,5%	
Réel	488,601	480,431	-8,171	-1,7%	
+ Fiscalité directe	125,506	99,472	-26,034	-20,7%	
+ Dotations compensation suppression TP	122,457	122,457	0,000	0,0%	
+ Dotations de l'Etat et subventions fiscales	99,936	128,687	28,752	28,8%	
+ Délégation de service public transport	2,700	3,600	0,900	33,3%	
+ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	29,751	29,652	-0,099	-0,3%	
+ Versement Transport	24,700	28,600	3,900	15,8%	
+ Redevance assainissement	14,504	14,700	0,196	1,4%	
+ Subventions	4,086	3,357	-0,729	-17,8%	
+ Autres produits	14,472	11,461	-3,011	-20,8%	
+ Impôts et taxes	3,000	3,000	0,000	0,0%	
+ Produits exceptionnels	13,846	1,262	-12,584	-90,9%	
+ Taxe sur l'électricité	0,070	0,061	-0,009	-12,9%	
+ Produits financiers	0,742	0,565	-0,177	-23,9%	
+ Participation budgets annexes	25,283	25,387	0,104	0,4%	
+ Vente de produits	0,002	0,007	0,005	228,2%	
+ Subventions et primes à reverser	1,000	0,800	-0,200	-20,0%	
+ Attribution de compensation	1,105	1,921	0,816	73,9%	
+ FPIC encaissé	5,442	5,442	0,000	0,0%	
Ordre	6,508	2,307	-4,201	-64,5%	
+ Opérations d'ordre	1,324	1,043	-0,281	-21,2%	
+ Autres opérations d'ordre	5,184	1,264	-3,920	-75,6%	

BUDGET PRIMITIF 2021 - CONSOLIDES DETAILLES – INVESTISSEMENT - EN M€

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	26,826	0,000	-26,826	-100,0%
Besoin de financement	-56,672	-60,471	-3,799	6,7%

SECTION INVESTISSEMENT

BP 2021 - budgets consolidés				
	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	232,208	219,761	-12,447	-5,4%
Réal	224,928	216,347	-8,581	-3,8%
Autres dépenses	3,231	6,307	3,076	95,2%
Remboursement de la dette	29,801	28,563	-1,239	-4,2%
Remboursements anticipés	66,354	72,000	5,646	8,5%
Dépenses d'équipement	103,885	83,966	-19,919	-19,2%
Subventions d'équipement	21,109	24,964	3,855	18,3%
Avance budget ZAC et lotissements	0,200	0,200	0,000	0,0%
Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,0%
Ordre	7,280	3,413	-3,866	-53,1%
Opérations d'ordre	7,280	3,413	-3,866	-53,1%
Recette	234,028	219,761	-14,267	-6,1%
Réal	183,084	179,935	-3,149	-1,7%
Subventions	10,961	23,985	13,024	118,8%
FCTVA	7,010	16,150	9,140	130,4%
Autres dotations	0,899	1,000	0,101	11,3%
Emprunts	81,969	90,917	8,949	10,9%
Autres recettes	30,768	3,485	-27,283	-88,7%
Refinancements anticipés	50,930	44,000	-6,930	-13,6%
Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,0%
Budget ZAC et Lotissements	0,200	0,050	-0,150	-75,0%
Ordre	50,944	39,826	-11,118	-21,8%
Autres opérations d'ordre	1,132	1,466	0,334	29,5%
Amortissements	22,655	23,129	0,114	0,5%
Opérations d'ordre	1,102	0,971	-0,131	-11,9%
Prélèvement de la section de fonctionnement	26,054	14,259	-11,795	-45,3%

DETAIL DES BUDGETS

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL - EN M€

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	317,029	318,600	1,570	0,5%
Recettes réelles hors flux croisés	373,805	365,228	-8,577	-2,3%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	28,180	21,241	-6,939	-24,6%

BP 2021 - budget Communautaire

SECTION FONCTIONNEMENT

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	376,504	365,441	-11,063	-2,9%
Réal	345,624	343,987	-1,638	-0,5%
Reversement de fiscalité aux communes	167,289	167,774	0,485	0,3%
Attribution de compensation	121,428	121,500	0,072	0,1%
Dotation de solidarité communautaire	45,714	46,199	0,485	1,1%
Taxe sur l'électricité	0,147	0,075	-0,072	-48,3%
Charges de personnel	57,421	56,995	-0,426	-0,7%
Charges du service public	26,767	26,301	-0,466	-1,7%
SDIS	13,492	13,435	-0,056	-0,4%
Subventions	26,095	27,179	1,085	4,2%
Autres dépenses	1,433	2,774	1,341	93,5%
Frais financiers	5,758	5,659	-0,099	-1,7%
Charges exceptionnelles	0,753	0,460	-0,293	-38,9%
Participation aux budgets annexes	28,595	25,387	-3,208	-11,2%
Dépenses imprévues	0,100	0,100	0,000	0,0%
Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,923	17,923	0,000	0,0%
Ordre	30,880	21,455	-9,425	-30,5%
Virement à la section de fonctionnement	16,879	7,085	-9,794	-58,0%
Amortissements	14,001	14,370	0,369	2,6%
Recette	375,664	365,441	-10,223	-2,7%
Réal	373,805	365,228	-8,577	-2,3%
Fiscalité directe	125,506	99,472	-26,034	-20,7%
Dotations compensation suppression TP	122,457	122,457	0,000	0,0%
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	99,936	128,637	28,702	28,7%
Autres produits	4,526	3,763	-0,763	-16,8%
Subventions	2,923	2,015	-0,907	-31,0%
Produits exceptionnels	11,467	1,202	-10,265	-89,5%
Taxe sur l'électricité	0,070	0,061	-0,009	-12,9%
Produits financiers	0,375	0,258	-0,117	-31,2%
FPIC encaissé	5,442	5,442	0,000	0,0%
Attribution de compensation	1,105	1,921	0,816	73,9%
Ordre	1,859	0,214	-1,646	-88,5%
Autres opérations d'ordre	1,859	0,214	-1,646	-88,5%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-20,422	0,000	20,422	-100,0%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	20,429	0,000	-20,429	-100,0%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-29,014	-33,881	-4,867	16,8%

BP 2021 - budget Communautaire

SECTION INVESTISSEMENT

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	168,566	158,233	-10,333	-6,1%
Réal	166,040	157,519	-8,521	-5,1%
Autres dépenses	0,112	0,067	-0,045	-39,9%
Remboursement de la dette	21,973	21,633	-0,340	-1,5%
Remboursements anticipés	46,930	53,000	6,070	12,9%
Dépenses d'équipement	72,634	51,594	-21,040	-29,0%
Subventions d'équipement	21,071	24,785	3,714	17,6%
Avance budget ZAC et lotissements	0,200	0,200	0,000	0,0%
Avances remboursables et participations	3,119	6,240	3,120	100,0%
Ordre	2,526	0,714	-1,812	-71,8%
Opérations d'ordre	2,526	0,714	-1,812	-71,8%
Recette	167,970	158,233	-9,737	-5,8%
Réal	136,423	136,278	-0,146	0,2%
Subventions	7,178	4,801	-2,377	-33,1%
Autres recettes	4,371	3,485	-0,886	-20,3%
Emprunts	70,745	72,292	1,547	2,2%
Taxe d'aménagement	0,899	1,000	0,101	11,3%
Refinancements anticipés	46,930	40,000	-6,930	-14,8%
FCTVA	6,300	14,700	8,400	133,3%
Ordre	31,547	21,955	-9,592	-30,4%
Prélèvement de la section de fonctionnement	16,879	7,085	-9,794	-58,0%
Autres opérations d'ordre	1,027	0,860	-0,167	-16,2%
Amortissements	13,641	14,010	0,369	2,7%

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ORDURES MENAGERES - EN M€

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	35,281	36,293	1,012	2,9%
Recettes réelles hors flux croisés	38,675	36,687	-1,988	-5,1%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	4,936	3,876	-1,060	-21,5%

BP 2021 - budget Ordures Ménagères

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	40,068	40,024	-0,044	-0,1%	●
Réal	35,281	36,293	1,012	2,9%	●
Charges de personnel	12,971	12,998	0,027	0,2%	●
Charges du service public	18,691	20,122	1,431	7,7%	●
Frais financiers	3,203	2,782	-0,422	-13,2%	●
Charges exceptionnelles	0,021	0,020	-0,001	-1,0%	●
Autres dépenses	0,015	0,030	0,015	99,9%	●
Provisions	0,149	0,145	-0,004	-2,8%	●
Subventions	0,231	0,196	-0,035	-15,3%	●
Ordre	4,787	3,731	-1,056	-22,1%	●
Amortissements	1,657	1,660	0,003	0,2%	●
Virement à la section de fonctionnement	3,130	2,071	-1,059	-33,8%	●
Recette	40,068	40,024	-0,044	-0,1%	●
Réal	40,068	40,024	-0,044	-0,1%	●
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	29,751	29,652	-0,099	-0,3%	●
Produits exceptionnels	0,010	0,060	0,050	471,5%	●
Autres produits	0,038	0,000	-0,038	-100,0%	●
Participation du budget principal	1,393	3,337	1,943	139,5%	●
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	0,000	0,050	0,050		●
Produits financiers	0,349	0,292	-0,057	-16,2%	●
Ventes - produits divers	8,526	6,632	-1,894	-22,2%	●

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-2,969	0,000	2,969	-100,0%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	2,970	0,000	-2,970	-100,0%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-4,801	-3,731	1,070	-22,3%

BP 2021 - budget Ordures Ménagères

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	11,129	19,449	8,321	74,8%	●
Réal	11,129	19,349	8,221	73,9%	●
Remboursement de la dette	4,930	4,581	-0,349	-7,1%	●
Subventions d'équipement	0,030	0,025	-0,005	-16,7%	●
Remboursements anticipés	2,000	2,000	0,000	0,0%	●
Dépenses d'équipement	4,169	12,743	8,575	205,7%	●
Ordre	0,000	0,100	0,100		●
Opérations d'ordre	0,000	0,100	0,100		●
Recette	11,113	19,449	8,336	75,0%	●
Réal	6,326	15,618	9,292	146,9%	●
Refinancements anticipés	2,000	2,000	0,000	0,0%	●
Emprunts	4,096	12,768	8,672	211,7%	●
FCTVA	0,230	0,850	0,620	269,6%	●
Ordre	4,787	3,831	-0,956	-20,0%	●
Prélèvement de la section de fonctionnement	3,130	2,071	-1,059	-33,8%	●
Amortissements	1,657	1,660	0,003	0,2%	●
Autres opérations d'ordre	0,000	0,100	0,100		●

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT - EN M€

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	8,327	8,609	0,282	3,4%
Recettes réelles hors flux croisés	16,715	16,452	-0,263	-1,6%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	8,416	7,871	-0,546	-6,5%

BP 2021 - budget Assainissement

SECTION FONCTIONNEMENT

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	16,831	16,570	-0,262	-1,6%
Réal	8,327	8,609	0,282	3,4%
Charges de personnel	4,393	4,349	-0,044	-1,0%
Charges du service public	2,600	3,003	0,403	15,5%
Charges exceptionnelles	0,695	0,653	-0,041	-5,9%
Autres dépenses	0,001	0,005	0,004	394,1%
Subventions	0,003	0,003	0,000	0,0%
Provisions	0,028	0,028	0,000	0,0%
Frais financiers	0,608	0,568	-0,040	-6,5%
Ordre	8,505	7,961	-0,544	-6,4%
Amortissements	3,113	3,118	0,005	0,2%
Virement à la section de fonctionnement	5,392	4,843	-0,549	-10,2%
Recette	16,831	16,570	-0,262	-1,6%
Réal	16,715	16,452	-0,263	-1,6%
Redevance assainissement	14,504	14,700	0,196	1,4%
Autres produits	1,141	0,937	-0,203	-17,8%
Produits exceptionnels	0,053	0,000	-0,053	-100,0%
Subventions et primes d'épuration	1,000	0,800	-0,200	-20,0%
Produits financiers	0,018	0,015	-0,003	-18,6%
Ordre	0,116	0,118	0,002	1,6%
Autres opérations d'ordre	0,116	0,118	0,002	1,6%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	0,098	0,000	-0,098	-100,0%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	2,725	0,000	-2,725	-100,0%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-10,573	-7,843	2,730	-25,8%

BP 2021 - budget Assainissement

SECTION INVESTISSEMENT

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	22,748	15,696	-7,052	-31,0%
Réal	22,527	15,272	-7,255	-32,2%
Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,0%
Remboursement de la dette	1,861	1,841	-0,020	-1,1%
Remboursements anticipés	2,000	2,000	0,000	0,0%
Dépenses d'équipement	18,318	11,083	-7,235	-39,5%
Ordre	0,221	0,424	0,203	91,7%
Opérations d'ordre	0,221	0,424	0,203	91,7%
Recette	20,564	15,696	-4,867	-23,7%
Réal	11,954	7,429	-4,525	-37,9%
Refinancements anticipés	2,000	2,000	0,000	0,0%
Emprunts	7,036	3,831	-3,205	-45,5%
Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,0%
Subventions	2,570	1,250	-1,320	-51,4%
Ordre	8,610	8,267	-0,343	-4,0%
Prélèvement de la section de fonctionnement	5,392	4,843	-0,549	-10,2%
Amortissements	3,113	3,118	0,005	0,2%
Autres opérations d'ordre	0,105	0,306	0,201	191,1%

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET TRANSPORT - EN M€

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	51,704	52,320	0,616	1,2%
Recettes réelles hors flux croisés	31,122	33,671	2,549	8,2%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	3,307	3,401	0,093	2,8%

BP 2021 - budget Transports

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
= Dépense	55,942	56,654	0,712	1,3%
Réal	51,704	52,320	0,616	1,2%
+ Délégation de service public	49,974	51,047	1,073	2,1%
+ Reversement de versement transport	0,500	0,400	-0,100	-20,0%
+ Charges du service public	0,513	0,481	-0,032	-6,3%
+ Charges exceptionnelles	0,021	0,011	-0,010	-48,8%
+ Subventions	0,208	0,208	-0,000	-0,0%
+ Autres dépenses	0,002	0,000	-0,002	-100,0%
+ Frais financiers	0,486	0,173	-0,313	-64,3%
Ordre	4,237	4,334	0,096	2,3%
+ Amortissements	4,237	4,334	0,096	2,3%
= Recette	58,220	56,654	-1,567	-2,7%
Réal	55,011	55,721	0,709	1,3%
+ Délégation de service public	2,700	3,600	0,900	33,3%
+ Versement Transport	24,700	28,600	3,900	15,8%
+ Produits exceptionnels	2,316	0,000	-2,316	-100,0%
+ Participation du budget principal	23,890	22,050	-1,839	-7,7%
+ Subventions	1,163	1,342	0,179	15,4%
+ Autres produits	0,243	0,129	-0,114	-47,0%
Ordre	3,209	0,933	-2,276	-70,9%
+ Autres opérations d'ordre	3,209	0,933	-2,276	-70,9%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-1,650	0,000	1,650	-100,0%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	0,000	0,000	-0,000	-100,0%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-11,835	-18,401	-6,566	55,5%

BP 2021 - budget Transports

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
= Dépense	57,764	22,308	-35,455	-61,4%
Réal	54,555	21,275	-33,280	-61,0%
+ Remboursements anticipés	15,424	15,000	-0,424	-2,7%
+ Remboursement de la dette	31,822	0,464	-31,358	-98,5%
+ Dépenses d'équipement	7,309	5,812	-1,497	-20,5%
Ordre	3,209	1,033	-2,176	-67,8%
+ Opérations d'ordre	3,209	1,033	-2,176	-67,8%
= Recette	31,533	22,308	-9,225	-29,3%
Réal	27,296	17,875	-9,421	-34,5%
+ Emprunts	0,000	1,134	1,134	
+ Autres recettes	26,396	0,000	-26,396	-100,0%
+ Subventions	0,900	16,741	15,841	1760,1%
Ordre	4,237	4,434	0,196	4,6%
+ Amortissements	4,237	4,334	0,096	2,3%
+ Autres opérations d'ordre	0,000	0,100	0,100	

SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET GEMAPI - EN M€

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	2,360	2,757	0,397	16,8%
Recettes réelles hors flux croisés	3,000	3,000	0,000	0,0%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	0,640	0,243	-0,397	-62,0%

BP 2021 - budget GEMAPI

SECTION FONCTIONNEMENT

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	3,022	3,022	0,000	0,0%
Réal	2,360	2,757	0,397	16,8%
+ Subventions	1,447	1,682	0,235	16,2%
+ Charges du service public	0,822	1,002	0,180	21,9%
+ Frais financiers	0,047	0,028	-0,019	-40,8%
+ Charges exceptionnelles	0,010	0,010	0,000	0,0%
+ Autres dépenses	0,035	0,035	0,000	1,4%
Ordre	0,661	0,265	-0,396	-59,9%
+ Amortissements	0,008	0,009	0,001	8,9%
+ Virement à la section de fonctionnement	0,653	0,256	-0,397	-60,8%
Recette	3,022	3,022	0,000	0,0%
Réal	3,000	3,000	0,000	0,0%
+ Impôts et taxes	3,000	3,000	0,000	0,0%
Ordre	0,022	0,022	0,000	0,7%
+ Opérations d'ordre	0,022	0,022	0,000	0,7%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-0,619	0,000	0,619	-100,0%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	0,702	0,000	-0,702	-100,0%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-0,641	-0,243	0,398	-62,1%

BP 2021 - budget GEMAPI

SECTION INVESTISSEMENT

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	1,547	2,759	1,212	78,3%
Réal	1,526	2,637	1,112	72,9%
+ Dépenses d'équipement	1,455	2,439	0,984	67,8%
+ Subventions d'équipement	0,008	0,154	0,147	1 955,7%
+ Remboursement de la dette	0,063	0,044	-0,019	-30,8%
Ordre	0,022	0,122	0,100	458,7%
+ Opérations d'ordre	0,022	0,122	0,100	458,7%
Recette	1,546	2,759	1,214	78,5%
Réal	0,884	2,394	1,510	170,8%
+ Subventions	0,313	0,990	0,677	216,0%
+ Emprunts	0,091	0,804	0,713	783,8%
+ FCTVA	0,480	0,600	0,120	25,0%
Ordre	0,661	0,365	-0,296	-44,8%
+ Prélèvement de la section de fonctionnement	0,653	0,256	-0,397	-60,8%
+ Amortissements	0,008	0,009	0,001	8,9%
+ Autres opérations d'ordre	0,000	0,100	0,100	

BUDGET PRIMITIF 2021 ZAC LOON PLAGÉ - EN M€

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	0,200	0,050	-0,150	-75,0%
Recettes réelles hors flux croisés	0,000	0,000	0,000	-

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	-0,200	-0,050	0,150	-75,0%

BP 2021 - budget ZAC Loon-Plage

SECTION FONCTIONNEMENT

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	1,302	1,021	-0,281	-21,6%	●
Réal	0,200	0,050	-0,150	-75,0%	●
Charges de service public	0,200	0,050	-0,150	-75,0%	●
Ordre	1,102	0,971	-0,131	-11,9%	●
Opérations d'ordre	1,102	0,971	-0,131	-11,9%	●
Recette	1,302	1,021	-0,281	-21,6%	●
Ordre	1,302	1,021	-0,281	-21,6%	●
Opérations d'ordre	1,302	1,021	-0,281	-21,6%	●

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000	-

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	0,000	0,000	0,000	-

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	0,200	0,050	-0,150	-75,0%

BP 2021 - budget ZAC Loon-Plage

SECTION INVESTISSEMENT

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	1,302	1,021	-0,281	-21,6%	●
Ordre	1,302	1,021	-0,281	-21,6%	●
Opérations d'ordre	1,302	1,021	-0,281	-21,6%	●
Recette	1,302	1,021	-0,281	-21,6%	●
Réal	0,200	0,050	-0,150	-75,0%	●
Participation du budget principal	0,200	0,050	-0,150	-75,0%	●
Ordre	1,102	0,971	-0,131	-11,9%	●
Opérations d'ordre	1,102	0,971	-0,131	-11,9%	●

BUDGET PRIMITIF 2021 PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE - EN M€

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	0,002	0,003	0,001	50,0%
Recettes réelles hors flux croisés	0,002	0,007	0,005	228,2%

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	0,000	0,004	0,004 -	

BP 2021 - budget Photovoltaïque

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	0,002	0,007	0,005	228,2%	●
Réal	0,002	0,003	0,001	50,0%	●
Charges du service public	0,002	0,003	0,001	50,0%	●
Ordre	0,000	0,004	0,004		●
Virement à la section de fonctionnement	0,000	0,004	0,004		●
Recette	0,002	0,007	0,005	228,2%	●
Réal	0,002	0,007	0,005	228,2%	●
Vente de produits	0,002	0,007	0,005	228,2%	●

SECTION FONCTIONNEMENT

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000 -	

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	0,000	0,000	0,000 -	

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	0,000	-0,004	-0,004 -	

BP 2021 - budget Photovoltaïque

	Dotation 2020	BP 2021	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	0,000	0,294	0,294		●
Réal	0,000	0,294	0,294		●
Dépenses d'équipement	0,000	0,294	0,294		●
Recette	0,000	0,294	0,294		●
Réal	0,000	0,290	0,290		●
Subventions	0,000	0,203	0,203		●
Emprunts	0,000	0,087	0,087		●
Ordre	0,000	0,004	0,004		●
Prélèvement de la section de fonctionnement	0,000	0,004	0,004		●

SECTION INVESTISSEMENT

PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE

1) DES RECETTES EN DIMINUTION

Hors flux croisés, les recettes réelles de fonctionnement, qui donnent lieu à encaissement réel, sont estimées en 2021 à hauteur de **455,04 M€**, tous budgets confondus, soit une **baisse globale attendue de 8 M€ par rapport à 2020, soit -1,7%**.

Les recettes sont différenciées ci-après en fonction du budget (principal, assainissement, ordures ménagères, transport).

► LES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à **365,23 M€** dont un peu plus de 98% proviennent de la fiscalité et des dotations de l'Etat.

Les recettes de 2021 du budget principal sont attendues en baisse de plus de **8 M€ soit -2,3%**.

1/ Les recettes fiscales

Les recettes fiscales sont composées comme suit :

- Les impôts économiques, acquittés par les entreprises
- Les impôts ménages, acquittés par les particuliers.

Elles sont évaluées à **130,23 M€** pour l'année 2021, répartis comme suit :

- **91,18 M€** au titre de la Cotisation économique territoriale (CET), calculée selon des hypothèses distinctes :
 - La cotisation foncière des entreprises (CFE) pour **74,75 M€** contre 72,85 M€ en 2020.
Pour la CFE, une augmentation de +2,6% a été appliquée afin notamment de prendre en compte un retour à l'imposition des entreprises nouvellement implantées sur le territoire qui ont bénéficié d'exonérations totales en 2019 et 2020.
À noter cette année que la CFE sera perçue - pour partie - directement à hauteur de 44 M€ et indirectement pour 30,75 M€ sous forme d'exonérations suite à la diminution des bases de 50% des établissements industriels décidée lors de la Loi de Finances 2021.
 - Et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour **16,43 M€** contre 15,68 M€ en 2020.

Une baisse de 20% (12,55 M€ -3,136 M€) avait été annoncée lors du rapport d'Orientations Budgétaires par rapport à 2020. Cette estimation provenait de projections réalisées au niveau national consécutivement à la crise sanitaire qui devait impacter la CVAE en 2021.

Cette hypothèse reposait sur les trois principes suivants :

- La CVAE versée à une collectivité en année N correspond à la CVAE encaissée par l'Etat en année N-1 (la CVAE versée aux collectivités en 2021 correspond donc au produit encaissé par l'Etat en 2020, et pourrait dès lors être impactée par la crise) ;
- Or la CVAE encaissée par l'Etat en N-1 comporte schématiquement deux parts : la première est constituée des acomptes de CVAE payés en juin et septembre au titre de l'exercice en cours (N-1 donc), et la seconde porte sur le versement du solde de CVAE afférent à l'exercice N-2 (ce solde étant complété par l'abondement de l'Etat au titre du dégrèvement barémique) ;
- Enfin, les entreprises soumises au versement d'acomptes doivent en principe déterminer le montant de ces derniers au regard de leur dernière déclaration de valeur ajoutée. Mais elles ont aussi la possibilité de réduire ces acomptes, afin d'intégrer des prévisions d'activité dégradées pour l'exercice en cours... (en théorie tout écart de plus de 10% par rapport à l'imposition effective est susceptible d'être sanctionné mais en pratique c'est très rarement le cas).

De là, deux enseignements peuvent être tirés. D'une part, le produit de CVAE perçu par une collectivité une année donnée renvoie aux deux millésimes précédents de valeur ajoutée. Concrètement, cela signifie que l'impact de la crise sanitaire sur la valeur ajoutée 2020, aura (ou aurait dû avoir) un effet sur les produits de CVAE reversés aux collectivités en 2021 et 2022.

D'autre part, la possibilité pour les entreprises de moduler leurs acomptes de CVAE fait qu'il est impossible d'anticiper avec précision sur quel exercice (2021 ou 2022) la perte de produit sera concentrée.

Suite à la communication en date du 31 mars 2021, par les services de l'Etat, des estimations de CVAE pour 2021, cette estimation a donc été revue à la hausse pour atteindre 16,43 M€.

- **21,04 M€** correspondant à la fraction de TVA, remplaçante de la taxe d'habitation.
- **1,12 M€** de produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il est en effet rappelé que la réforme de la TH a supprimé la perception du produit de la TH sur les résidences principales. Subsiste le produit de la THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires), conservé par les collectivités locales.
- **0,29 M€** au titre de la taxe sur le foncier non bâti (0,29 M€ en 2020).
- **13,99 M€** issus de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) contre 13,91 M€ en 2020. Plus des trois quarts proviennent de la Centrale Nucléaire exploitée par EDF et située sur le territoire de Gravelines.
- Et enfin, **2,6 M€** de taxe sur les surfaces commerciales (TASCom). En 2020, la TASCom s'élevait à 2,63 M€. Une recette équivalente est donc attendue.

Les recettes fiscales brutes devraient ainsi augmenter de 4,49 M€ par rapport à 2020, cette hausse est due, à la fois à un produit concernant la TH (fraction de TVA et THRS) et la CVAE plus important que prévu. Ce constat, notamment s'agissant de la CVAE, se fait au niveau national pour cet impôt au caractère volatil et imprévisible.

2/ Les compensations fiscales

Les recettes fiscales sont à compléter des compensations fiscales, nationales et locales.

Au niveau national, il s'agit des compensations de la réforme de la fiscalité, comprenant d'une part la dotation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et d'autre part le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR). Le FNGIR devrait être stabilisé en 2021 à 122,46 M€.

La DCRTP se stabilise également à 64,35 M€ en 2021.

Au niveau local, Les compensations d'exonérations doivent être revues en 2021. En effet, il n'y a plus d'exonération de taxe d'habitation suite à la réforme. Seules subsistent celles concernant la CFE et la CVAE. Par souci de compréhension, il est précisé que la réduction des bases des établissements industriels, décidés par la Loi de Finances 2021 et compensée, a été évoquée et reprise dans la partie due la CFE.

Les compensations d'exonérations sont ainsi évaluées (hors réduction des bases des établissements industriels) à 0,29 M€ en 2021 (contre 1,99 M€ en 2020).

En définitive, les recettes fiscales brutes (recettes fiscales et compensations fiscales), sont attendues en 2021 en hausse de 2,79 M€ par rapport à 2020, soit +0,89%.

3/ La péréquation et les reversements

De ces recettes fiscales brutes doivent être retraitées les « réductions de fiscalité » au titre, d'une part, de péréquations nationales, et, d'autre part, des reversements aux communes afin de déterminer les recettes fiscales nettes.

Au niveau national, la **péréquation** est symbolisée par le **FPIC** qui permet de redistribuer les richesses des collectivités les mieux dotées vers les collectivités les moins dotées.

Sur le territoire communautaire, au titre de 2021, le solde (prélèvement-encaissement) devrait être stabilisé, à périmètre constant, au niveau de 2020 à savoir 12, 482 M€.

Au niveau local, il s'agit des **reversements de la communauté aux communes membres** via l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ces dotations sont inscrites pour **166,257 M€** en 2021.

Ces données sont récapitulées dans le tableau suivant :

RECETTES 2020 - 2021			
LIBELLES	Dotation 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / Dotation 2020
RECETTES FISCALES (hors RS)	127 449 162	130 225 287	2 776 125
<i>Taxe d'habitation (produit de la taxe et compensation)</i>	22 086 845	1 122 226	-20 964 619
<i>Fraction de TVA (ex-TH)</i>		21 042 258	21 042 258
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (yc additionnelle)</i>	293 313	285 840	-7 473
<i>Cotisation foncière des entreprises (produit direct)</i>	72 850 166	44 002 737	-28 847 429
<i>Cotisation foncière des entreprises (compensation)</i>		30 753 686	30 753 686
<i>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	15 681 366	16 426 660	745 294
<i>Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux</i>	13 906 955	13 990 406	83 451
<i>Taxe sur les surfaces commerciales</i>	2 630 517	2 601 474	-29 043
<i>Rôles supplémentaires</i>	<i>790 645</i>	<i>790 645</i>	<i>0</i>
COMPENSATIONS FISCALES NATIONALES	186 862 687	186 862 687	0
<i>DRCTP</i>	64 405 586	64 405 586	0
<i>FNGIR</i>	122 457 101	122 457 101	0
COMPENSATIONS EXONERATION FISCALITE DIRECTE LOCALE	271 748	288 771	17 023
<i>Dotation Unique des Compensations Spécifiques de la TP (DUCSTP) et autres compensations</i>	271 748	288 771	17 023
<i>Compensations exonérations (taxe d'habitation)</i>		0	0
TOTAL RECETTES FISCALES BRUTES	314 583 597	317 376 745	2 793 148
PÉRÉQUATION NATIONALE			
FPIC NET (prélèvement)	-12 481 736	-12 481 736	0
REVERSEMENTS AUX COMMUNES			
AC NETTE (versement)	-120 093 613	-120 093 613	0
DSC (versement)	-45 113 601	-46 163 863	-1 050 262
TOTAL RECETTES FISCALES NETTES	136 894 647	138 637 533	1 742 886

Au final, les recettes fiscales nettes s'affichent en progression de +1,743 M€. Cette hausse trouve son origine dans les recettes fiscales, notamment la CFE, la CVAE et la remplaçante de la taxe d'habitation (fraction de TVA), et ce malgré des reversements aux communes (DSC) revalorisés.

4/ La Dotation Globale de Fonctionnement

Depuis deux années, les économies souhaitées par le Gouvernement ne se faisaient plus sur les dotations, comme la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), mais sur les dépenses via une contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Si les conditions fixées par le contrat étaient respectées, la DGF, élément central qui servait ainsi à la contribution au redressement des finances publiques, ne devaient pas être impactée.

En revanche, en cas de non-respect des termes du contrat (soit pour la CUD +1,35% maximum de dépenses réelles de fonctionnement sur la période concernée), la DGF peut être amputée jusqu'à 75% du dépassement.

La contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales a été mise en sommeil en 2020, le gouvernement ayant suspendu l'application des contrats financiers dits de « Cahors » pour les 322 grandes collectivités (départements, régions, communes, intercommunalités) concernées par ce dispositif.

Le sujet sera réabordé en 2021, selon Jean-René Cazeneuve : « Vu le soutien financier apporté aux collectivités face à la crise, l'Etat est légitime pour initier une nouvelle génération de contrats qui les associeraient à la trajectoire pluriannuelle des finances publiques », tout en précisant que ces contrats devraient être « adaptés aux enjeux post-covid » et « prioritairement centrés sur la relance ».

La Communauté Urbaine pourrait ainsi percevoir, au titre de 2021, environ **32,97 M€ de DGF** (contre 33,42 M€ en 2020), décomposée comme suit :

- 1,50 M€ au titre de la dotations d'intercommunalité
- 31,47 M€ au titre de la dotations de compensation

LIBELLES	Dotation 2018	Dotation 2019	Dotation 2020	Dotation 2021	Ecart BP 2021 / Dotation 2020
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	34 516 493	33 879 471	33 417 416	32 976 176	-441 240
Dotation d'intercommunalité	1 143 680	1 249 266	1 364 946	1 501 441	136 495
Dotations de compensations	33 372 813	32 630 205	32 052 470	31 474 735	-577 735

5) la Taxe sur l'Electricité (TCFE)

La TCFE n'est ni une compensation, ni une dotation mais constitue une taxe, perçue par la CUD, assise sur la consommation d'électricité des usagers.

Depuis 2016, la CUD, en sa qualité d'Autorité Organisatrice pour la Distribution d'Electricité, perçoit cette taxe en lieu et place des communes membres dont la population INSEE au 1^{er} janvier N est inférieure ou égale à 2 000 habitants, à hauteur de 0,06 M€.

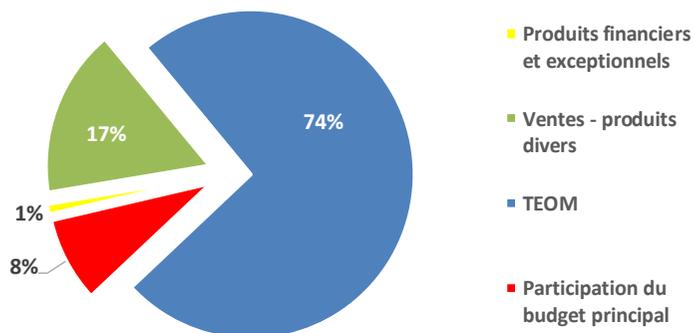
Cette taxe est ensuite reversée à ces communes afin de ne pas créer de distorsion par rapport aux communes de plus de 2 000 habitants qui perçoivent directement la TCFE.

► LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES

La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** constitue la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets du budget annexe des ordures ménagères.

Pour rappel, la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) est exigible pour toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB). Elle apparaît d'ailleurs sur l'avis de la taxe foncière des contribuables. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative du bien imposé. Une revalorisation de ces bases est adoptée chaque année par loi de finances.

La TEOM et les autres recettes du budget des OM



Conformément aux orientations budgétaires, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est maintenu à 17,78%.

Le produit notifié de la TEOM était de 29,75 M€ en 2020. Il est estimé par les services de l'Etat à 29,65 M€ au titre de 2021.

Cette croissance des bases est, insuffisante pour compenser entièrement le besoin d'équilibre du budget. Par conséquent, une subvention du budget principal au budget des ordures ménagères serait nécessaire à hauteur de 3,347 M€ en 2021 contre 1,393 M€ au budget 2020. Elle sera, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées.

La TEOM constituera, au titre de 2021, **74 % des recettes de ce budget annexe.**

Le graphique ci-contre reprend les différents postes de recettes du budget des ordures ménagères.

► LES RECETTES DU BUDGET ASSAINISSEMENT

La **redevance assainissement**, est acquittée par les particuliers et les entreprises, exception faites des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, doivent assainir eux-mêmes leurs eaux usées, sous contrôle des services communautaires.

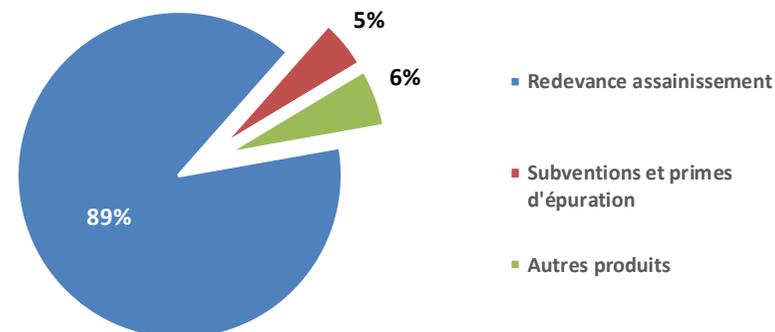
Cette recette est affectée au budget annexe de l'assainissement.

Le produit de cette redevance est attendu en 2021 pour un montant de 14,70 M€ contre 14,50 M€ en 2020. Cette augmentation résulte d'une revalorisation forfaitaire appliquée aux bases.

La redevance constitue 89% des recettes de ce budget.

Le graphique ci-joint reprend les différents postes de recettes du budget assainissement.

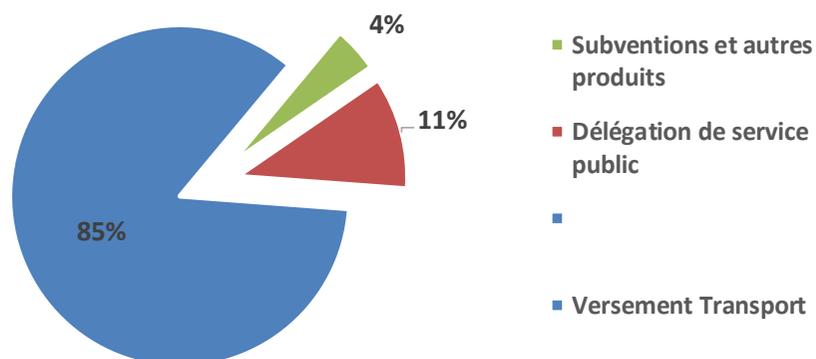
Les recettes du budget assainissement



► LES RECETTES DU BUDGET TRANSPORT

L'assiette du versement transport (VT) est constituée de la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis et d'un taux fixé par la collectivité. Depuis le 1^{er} janvier 2016 sont assujettis les employeurs de plus de 11 salariés (contre 9 auparavant).

Les recettes de fonctionnement du budget transport



Pour rappel, depuis la loi de finances de 2016 a été prévu un dispositif de compensation de la perte de recettes découlant de cette mesure aux Autorités Organisatrices de Transports (AOT). Cette compensation est assurée par un « prélèvement sur recettes de l'Etat », versé à l'ACOSS, à répartir auprès des AOT à hauteur des pertes subies par chacune d'entre elles.

La compensation au titre du relèvement de seuil d'assujettissement au VT s'est élevée à 0,126 M€ en 2020 (réduction de moitié par rapport à 2019 suite à la Loi de Finances 2020). En 2021, cette compensation est estimée pour un montant équivalent.

Le taux de VT peut être fixé, pour notre collectivité, au taux maximum de 2% (cf. ROB pour le détail de ce taux). Il convient de rappeler que, depuis la délibération du 16 décembre 2010, le taux de VT a été fixé à 1,55%. Ainsi, les recettes issues du versement transport s'élèvent à environ 28,6 M€, montant inscrit au BP 2021. Il est pour le moment estimé que le VT pourrait revenir à son niveau initial après

une forte réduction en 2020 par cohérence avec les hypothèses sur la fiscalité du budget principal. Cette estimation sera révisée en cours d'année au regard des encaissements effectivement constatés.

Les recettes voyageurs (délégation de service public)

Du fait de la gratuité des transports publics mise en œuvre sur le réseau de bus urbains, il n'est prévu d'encaisser de recettes voyageurs que pour un faible montant.

En effet, cette gratuité concerne toutes les lignes régulières du réseau « DK'Bus » ainsi que le service Handibus qui s'adresse aux personnes ne pouvant utiliser les lignes classiques du réseau. La tarification des autres services spécifiques, Noctibus, Etoile, est restée inchangée mais ne permettra d'encaisser que des recettes marginales.

Les recettes délégataires

Il est prévu d'encaisser la même somme qu'en 2020. Les recettes en provenance du délégataire devraient ainsi s'élever en 2021 à 3,6 M€ HT au titre d'une redevance liée à la mise à disposition des biens (loyer) selon les termes du contrat de la Délégation.

La participation du Conseil Régional

Le Conseil régional intervient actuellement avec une participation annuelle de 1,342 M€ environ versée à la CUD correspondant au trajet des lycéens.

Le graphique ci-contre reprend les différents postes de recettes du budget transport.

La participation du budget principal nécessaire à l'équilibre du budget transport 2021 doit être inscrite, en prévision, pour 22,050 M€, à un niveau inférieur à celle de 2020 (23,890 M€). Elle sera ajustée en fonction de la réalisation des recettes et des dépenses.

2) DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

Conformément aux éléments de cadrage énoncés dans le rapport d'orientations budgétaires, et au regard de la prospective 2021-2026, un effort important de recherche d'économies sera poursuivi. A cet effet, des objectifs pluriannuels précis et ambitieux ont été fixés dans le cadre de la préparation budgétaire, et sont déjà respectés pour partie en ce qui concerne le budget proposé pour 2021. La mesure de l'objectif est effectuée en tenant compte, comme seuls retraitements, des compétences transférées faisant l'objet de transferts de recettes ou de diminution de l'attribution de compensation. A ce stade de réalisation du rapport, il n'est pas encore tenu compte des transferts qui devraient se dérouler courant 2021 avec la mutualisation de service CUD-Ville de Dunkerque.

► LES CHARGES DE GESTION ET LEUR POIDS DANS LE BUDGET

- Concernant les dépenses du personnel communautaire, l'objectif d'évolution annuelle **moyen a été fixé à -0,75%**.

Le montant proposé au budget primitif 2021 s'établit 74,262 M€, soit une diminution de -0,63% par rapport au budget 2020. Entre l'exercice 2020 et le début 2021, le périmètre en termes de transferts et mutualisation n'ayant pas évolué, l'impact et le retraitement des transferts de charges et mutualisation refacturés aux communes est neutre sur ce poste de dépenses. A noter que les dépenses compensables au titre des transferts et mutualisation opérées depuis 2015 s'élèverait à un peu moins de 3,392 M€ dans l'évaluation du BP 2021 soit à peu près 4,6% de ce budget.

L'objectif fixé n'est donc pas atteint en 2021.

Toutefois, pour rappel, la cible de -0,75% constitue une progression moyenne de 2021 à 2026. Par ailleurs, le niveau cible a été dépassé sur la période antérieure.

Cette évolution s'explique en outre par le recours sur le budget Ordures Ménagères, aux contrats temporaires et contractuels pour faire face à des besoins ponctuels, notamment au regard de la situation actuelle et du contexte sanitaire. Sur les autres budgets, l'effort demandé rentre dans le cadrage imposé mais ils ne permettent pas de compenser totalement le besoin ponctuel sur les charges de personnel liées à la collecte des ordures ménagères.

DEPENSES DE PERSONNEL - 012

en millions d'euros

Budget	Dotation 2020 (BP+DM+VC)	Proposition BP 2021	Evolution	%
PRINCIPAL	57,421	56,995	-0,426	-0,74%
- transferts et mutualisations	-3,392	-3,392	0,000	0,00%
ASSANISSEMENT*	4,317	4,269	-0,048	-1,11%
ORDURES MENAGERES	12,971	12,998	0,027	0,21%
TOTAL hors retraitements	74,709	74,262	-0,448	-0,60%
TOTAL avec retraitements	71,317	70,870	-0,448	-0,63%

*hors subvention amicale basculée du poste personnel au poste subvention

A noter que les charges de personnel de la délégation de service public des transports étaient auparavant individualisées au regard des dispositions réglementaires du contrat. Désormais, elles sont intégrées au coût de la DSP sans individualiser ce type de dépense depuis le nouveau contrat de délégation de septembre 2018.

- Concernant les subventions, l'objectif d'évolution annuelle moyen a été fixé à **-1%**.

Le montant proposé au budget primitif 2021 s'établit à 26,871 M€ soit **une augmentation de +1,576 M€** (+6,23% avec retraitements) par rapport à la dotation 2020.

Si l'on exclut la subvention Euraénergie et USLD, le dépassement de +1,576 M€ a été ramené à **+0,064 M€** grâce à une réduction concentrée sur les associations dont la situation financière et les conditions de gestion de l'exercice 2020 permettent une contribution exceptionnelle de solidarité Covid.

Une démarche d'identification des structures associatives présentant des situations de réserves financières particulièrement significatives (supérieure à 4,5 mois de dépenses en fonds de roulement), le but étant de réviser à la baisse au budget prévisionnel les crédits alloués à ces associations sans remise en cause de leur santé financière ou de leur totale capacité à mener leurs actions. Les structures concernées par des baisses de subventions ont été contactées afin d'explicitier la démarche.

L'objectif fixé n'est cependant pas atteint. Le montant de l'enveloppe s'établit ainsi à 63,685 k€ au-dessus de l'objectif sur la dotation 2020.

- Concernant les charges à caractère général, l'objectif d'évolution annuelle moyen a été fixé à **-1% pour le budget principal et 0% pour le budget annexe**.

Ces charges sont liées pour l'essentiel à la production de service public. Un objectif différent d'économies a été fixé en fonction des budgets dont l'évolution à prévoir doit être différenciée en fonction de leur typologie. La trajectoire cible d'économie n'est pas complètement atteinte au global, avec une répartition différente par budget, pour ce budget primitif mais s'explique pour l'essentiel par des opérations nouvelles d'envergure.

Budget	Dotation 2020 (BP+DM+VC)	BP 2021	Evolution	%
Communautaire	26,095	27,471	1,376	5,27%
- transferts et mutualisations	2,762	2,762	0,000	0,00%
Ordures Ménagères	0,231	0,196	-0,035	-15,32%
Assainissement*	0,076	0,076	0,000	0,00%
Gémapi	1,447	1,682	0,235	16,24%
Transport	0,208	0,208	0,000	0,00%
Total hors retraitements	28,057	29,633	1,576	5,62%
Total avec retraitements	25,295	26,871	1,576	6,23%

Pour le budget principal : l'objectif de réduction annuelle moyenne a été fixé à -1%.

Le montant proposé au budget primitif 2021 s'établit à 26,293 M€ soit une **diminution de -1,74%** par rapport à la dotation de 2020.

Au regard du contexte, la dotation 2020 a été réduite par rapport au budget initial de 2020 d'une part au regard du plan de continuité de l'activité mis en place et d'autre part dans le cadre de l'ajustement du cadrage courant 2020 pour faire face à la dégradation de la situation économique.

L'objectif fixé est donc atteint en 2021 pour ce budget.

Par ailleurs, il est à noter cet effort a été réalisé dans le cadrage budgétaire et d'aller-retours liés au pilotage des services.

Pour le budget ordures ménagères : l'objectif d'une stabilisation annuelle

Le montant proposé au budget primitif 2021 s'établit à 20,117 M€ soit une **augmentation de +7,66%** par rapport au budget 2020.

L'augmentation du budget de fonctionnement et lié à la préparation du nouveau mode de collecte des déchets qui devraient à terme engendrer des économies structurelles en termes de coût de traitement des déchets. Au-delà de cette surcharge, la maîtrise du budget collecte des ordures ménagères est maintenue.

Pour le budget assainissement : l'objectif d'une stabilisation annuelle

Le montant proposé au budget primitif 2021 s'établit à 3,005 M€ soit une augmentation sensible de +15,67% par rapport au budget 2020.

L'objectif fixé n'est donc pas atteint en 2021.

Budget	Pour mémoire BP20	Dotation 2020 (BP+DM+VC)	BP 2021	Evolution dotation BP20 et BP21	%
PRINCIPAL	29,381	26,759	26,293	-0,466	-1,74%
- transferts et mutualisations	-0,325	-0,325	-0,325	0,000	0,00%
ORDURES MENAGERES	18,734	18,686	20,117	1,431	7,66%
ASSANISSEMENT	2,964	2,598	3,005	0,407	15,67%
GEMAPI	1,029	0,822	1,001	0,179	21,81%
PHOTOVALTAIQUE	0,002	0,002	0,003	0,001	
ZAC LOON PLAGES	0,200	0,200	0,050	-0,150	-75,00%
TRANSPORT	0,493	0,508	0,476	-0,032	-6,34%
TOTAL hors retraitements et hors DSP Transport	52,803	49,575	50,945	1,370	2,76%
TOTAL avec retraitements et hors DSP Transport	52,478	49,250	50,620	1,370	2,78%
DSP Transport (récurrent)	51,303	49,974	51,047	1,073	2,15%
TOTAL hors retraitements et avec DSP Transport	104,106	99,549	101,992	2,443	2,45%
TOTAL avec retraitements et avec DSP Transport	103,781	99,224	101,667	2,443	2,46%

Toutefois, cette augmentation s'explique essentiellement par engagement contractuel notamment dans le cadre du contrat de DSP et des actualisations de prix.

Le budget GEMAPI : l'objectif d'une stabilisation annuelle

Le montant proposé au budget primitif 2021 s'établit à 1,001 M€ soit une **progression de 21,81%** par rapport au budget 2020 pour pouvoir réaliser les missions décalées en 2020 au regard du contexte sanitaire.

L'objectif fixé n'est donc pas atteint en 2021.

Le budget transport : l'objectif d'une stabilisation annuelle pour les dépenses hors contrat de DSP et en fonction des dispositions contractuelles pour la part DSP.

Les dépenses du budget transport sont proposées pour un montant de 51,528 M€ contre 50,487 M€ en 2020 dont 99% sont liés au contrat de la délégation transport. A noter qu'en 2020, la fréquentation réduite dans le contexte sanitaire a ramené la dotation de 51,303M€ à 49,974M€ expliquant cette augmentation entre la dotation 2020 et le budget primitif de 2021.

Le montant proposé au budget primitif 2021 hors DSP s'établit à 0,476 M€ soit une **diminution de -6,34%** par rapport au budget 2020. L'objectif fixé est donc atteint en 2020 pour ce périmètre.

► LES FRAIS FINANCIERS

(déduction faite des produits financiers)
en millions d'euros

Budget	Dotations 2020 (BP+DM+VC)	BP 2021	Evolution	%
PRINCIPAL	5,383	5,401	0,018	0,34%
frais financiers	5,758	5,659	-0,099	
produits financiers	0,375	0,258	-0,117	
ASSANISSEMENT	0,590	0,421	-0,169	-28,59%
frais financiers	0,608	0,568	-0,040	
produits financiers	0,018	0,147	0,129	
ORDURES MENAGERES	2,919	2,489	-0,429	-14,71%
frais financiers	3,203	2,782	-0,421	
produits financiers	0,284	0,292	0,008	
TRANSPORT	0,486	0,173	-0,313	-64,31%
frais financiers	0,486	0,173	-0,313	
produits financiers	0,000	0,000	0,000	
GEMAPI	0,047	0,026	-0,021	-45,09%
frais financiers	0,047	0,026	-0,021	
produits financiers	0,000	0,000	0,000	
TOTAL	9,424	8,511	-0,913	-9,69%
frais financiers	10,101	9,208	-0,893	
produits financiers	0,677	0,697	0,000	

Le montant proposé au budget primitif 2021 s'établit à 8,511 M€. Les frais financiers nets (après déduction des produits financiers) affichent une baisse importante de 0,913 M€ soit -9,69% par rapport la dotation budgétaire 2020, malgré l'évolution de l'endettement ces dernières années.

Dans un contexte de taux courts historiquement bas depuis la crise financière de 2008, la stratégie de « variabilisation de la dette » mise en place par la Communauté Urbaine conduisant notamment à souscrire, sur la période 2008-2018, ses nouveaux financements principalement à taux variable, a permis de réduire le coût de la dette de manière importante sur la période 2014-2018 (9,10 M€ en 2018 contre 12,20 M€ en 2014). Après une année de stabilisation des frais financiers en 2019, ces derniers se sont inscrits sensiblement à la baisse au terme de l'année 2020 à 8,97 M€.

L'analyse de l'évolution du risque de taux avait laissé apparaître une structure de la dette dont la part variable pourrait progresser fortement. Cette situation a conduit à revoir notre stratégie d'endettement dès 2019 en orientant notamment, les nouveaux financements à taux fixe dans un environnement en définitive particulièrement propice.

En effet, les prêts à taux fixe performants souscrits en 2019 et 2020 (respectivement constaté à 1,10% et 0,85% sur une durée longue de prêt de 30 ans) contribuent aussi, à la baisse des frais financiers qui devrait être constatée au terme de l'année 2021.

Les collectivités locales bénéficieront toujours, en effet, de conditions de financement particulièrement favorables pour l'année 2021 dans la mesure où la Banque Centrale Européenne maintiendra, au regard de la crise sanitaire, une politique ultra accommodante (taux courts négatifs et des taux longs toujours très bas même si une légère remontée est constatée sur le début d'année 2021), visant à soutenir la relance économique.

La dette et sa gestion, auxquelles sont liées les frais financiers, seront abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

► LES CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation au SDIS (services d'incendie et de secours du Département) qui est prévue pour 13,4 M€ au BP 2021. Elle était de 13,5 M€ en 2020. Elle ressort donc en légère baisse de 56K€, soit -0,4%.

► LA SOLIDARITE ENVERS LES COMMUNES

L'Attribution de Compensation (AC), qui, pour rappel, a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique (remplacée par la fiscalité professionnelle unique depuis 2011) et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

Lorsque le montant du solde historique des flux croisés de ressources fiscales est supérieur au cumul des coûts nets des ressources transférées, l'AC est dite négative et c'est à la commune de verser cette attribution à la communauté.

Sur le territoire communautaire, le solde de l'AC est globalement positif et ce reversement aux communes s'élève à environ à 120,09 M€ en net pour 2020. Il sera en légère variation pour 2020 consécutivement à des actualisations de coûts de services mutualisés et utilisation de service commun, voire de nouveaux transferts.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), est une dotation versée par les établissements publics de coopération (EPCI) à Fiscalité Unique (FU) au profit de leurs communes membres en fonction de certains critères de solidarité.

Dans le cadre du pacte fiscal et financier 2016-2020, afin de permettre une lisibilité dans l'évolution de la DSC pour la période tant pour les communes que pour la CUD, et dans une logique d'équilibre dans la répartition des ressources la DSC classique était abondée chaque année en fonction de la variation de la fiscalité économique (Cotisation sur la Valeur Ajoutée Economique + Cotisation Foncière des Entreprises) au regard des conditions d'évolution de la structure des finances locales.

Pour 2021 et dans le cadre du nouveau Pacte Fiscal et financier 2021-2026, la DSC devra être revue dans la mesure où la Loi de Finances pour 2020 impose désormais que la DSC **doit désormais être répartie de façon « majoritaire » à hauteur d'au moins 35% en fonction du potentiel financier et du revenu par habitant** (12% actuellement).

En outre, la CUD réfléchit à une DSC qui permettrait de garantir un niveau de recettes pour ses communes membres, à savoir la DSC, la fiscalité et la DGF.

Les simulations sont en cours et donneront lieu à des échanges entre la CUD et les communes membres.

Pour le moment et à titre provisoire, la DSC a été prévue à hauteur de 46,16 M€ pour 2021 (45,16 M€ en 2020).

Ce montant devra faire l'objet d'ajustements en cours d'année.

3) LES SOLDES D'ÉPARGNE

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement », est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin de la situation de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. C'est pourquoi elle est aussi appelée capacité d'autofinancement. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Au budget consolidé de 2020, l'épargne brute de la communauté urbaine s'élevait à 48,592 M€. Au BP 2021, elle est prévue pour **36,585 €, soit une diminution attendue de -12,007 M€, tous budgets confondus.**

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée « excédent brut de fonctionnement » par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement net des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette. En 2020, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 58,694 M€. Au BP 2021, elle est prévue pour **45,795 M€, soit une diminution attendue de -12,899 M€, tous budgets confondus.**

L'épargne nette, aussi appelée « épargne disponible » ou encore « marge d'autofinancement courant » s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement des emprunts. Elle mesure donc la part des ressources restantes, une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette, financés. Si l'épargne nette est supérieure à 0, c'est un bon résultat qui signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des recettes exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait en prévision 2020 à 18,790 M€. En 2021, elle peut être prévue à hauteur de **8,022 M€, soit -10,768 M€.**

Ces réductions sensibles s'expliquent par la comptabilisation de recettes exceptionnelles en 2020 pour près de 11 M€ au titre de l'issu favorable du contentieux avec l'Etat sur la taxation des entreprises ARCELOR et POLIMERI. Retraités de cette opération, les épargnes affichent des évolutions à la hausse.

Précision : il s'agit des soldes d'épargne budgétaires sans application de l'exhaustivité des retraitements à pratiquer dans le cadre d'une analyse financière détaillée qui porte sur les comptes administratifs.

PARTIE III. L'ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) NATURE ET POIDS DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Conformément à la prospective financière 2021-2024 actualisée en fonction des différents éléments relatifs à la santé financière de la collectivité, la part consacrée aux dépenses d'équipement devrait, en théorie, se situer cette année à un niveau d'enveloppe de **80 M€** environ.

Afin de financer la totalité des investissements prévus pour 2021, en supposant un taux de réalisation de 100%, une enveloppe de 109 M€ serait nécessaire. Un examen des différents projets et de leur faisabilité sur l'exercice sera nécessaire afin de permettre de coller davantage à la réalité financière issue des objectifs de la prospective. Ces dépenses d'équipement sont reprises dans le plan pluriannuel de la collectivité.

► PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS

Le plan pluriannuel regroupe les dépenses d'investissement hors charges financières, c'est-à-dire hors remboursement en capital de la dette. On parle alors de dépenses d'équipement afin de caractériser ces dépenses permettant de mettre en œuvre le projet communautaire.

Deux enveloppes ont été créées pour distinguer la nature des dépenses :

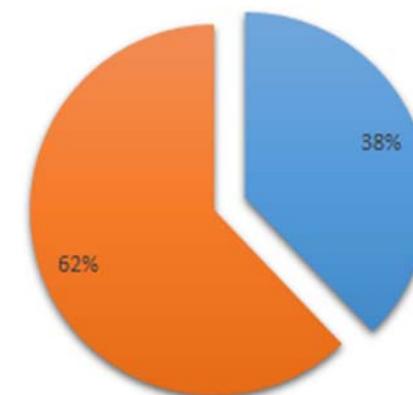
- L'enveloppe de **gestion fixe** qui regroupe les investissements récurrents
- L'enveloppe **projets** qui regroupe les investissements non récurrents

1. L'enveloppe dite de « **gestion fixe** » regroupe les **investissements récurrents** consacrés en majorité aux services publics urbains. Cette enveloppe représente 38% des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.

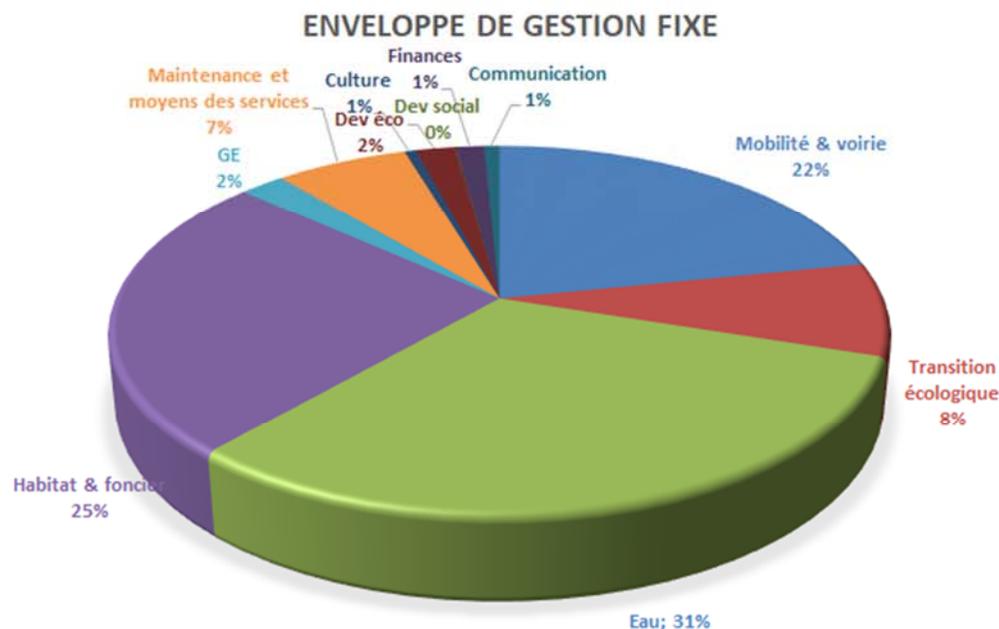
Sont repris dans cette enveloppe les équipements liés à la production de services publics, tels que :

- La collecte et traitement des ordures ménagères,
- L'assainissement,
- Les transports,
- L'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation,
- Les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières...

ENVELOPPES
en millions d'euros



■ Investissements récurrents ■ Projets



2. **L'enveloppe dite « projets »** regroupe les investissements **non récurrents** et permet de financer des projets uniques gérés par politiques en fonction des délégations. Cette enveloppe représente 67,7 M€ soit 62% des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.

Il convient de noter que le THNS n'était pas comptabilisé dans cette enveloppe eu égard à son mode de financement provisionné sur les années antérieures.

Les projets financés sont répartis sur les politiques suivantes pour l'année 2021 :

Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), établie à l'issue d'un dialogue avec les vice-présidents, en charge d'une enveloppe « plafond », à l'échelle du mandat, dans le cadre des délégations dont ils ont la charge.

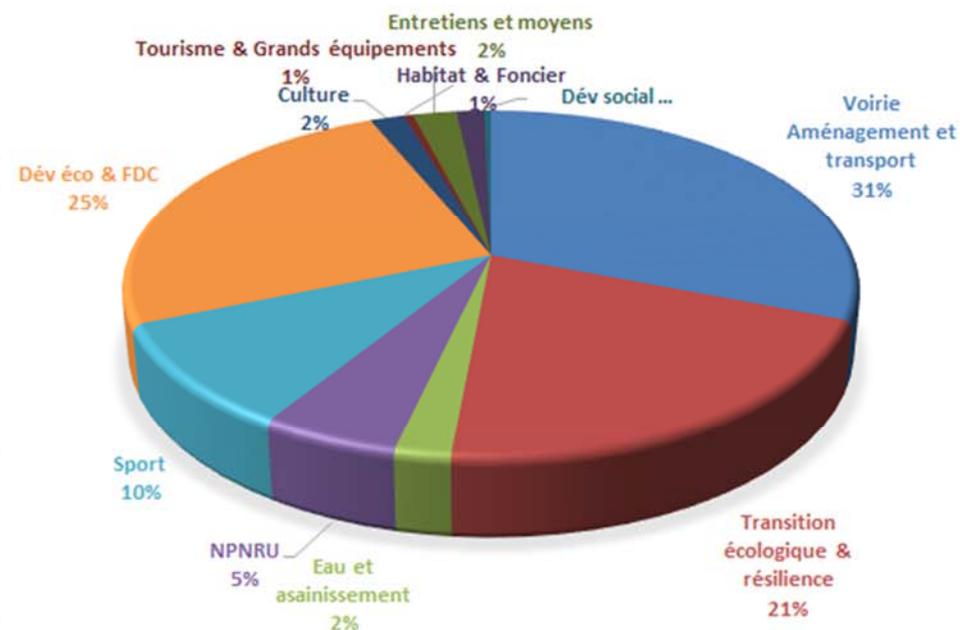
Ce plan pluriannuel d'investissement aboutit à une enveloppe globale de 589 millions d'euros, répartis annuellement sur la période 2021-2026. Cette

L'enveloppe de gestion fixe englobe également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme :

- Les travaux dans les bâtiments communautaires,
- Les achats de mobilier, de matériel informatique, outillage,
- Les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

Les investissements de l'enveloppe de **gestion fixe**, qui totalisent **41,2 M€** en prévision pour le budget primitif de 2021, peuvent être répartis selon les thématiques suivantes :

Pour rappel, depuis 2017, la majorité de ces investissements est gérée sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour la période 2017-2020. Ces AP/CP sont validés par une délibération distincte du Conseil Communautaire.



enveloppe est supérieure à l'objectif ciblé par la prospective, à savoir 570 M€, et fera l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution des projets dans le temps, et de la capacité effective à leur mise en œuvre.

Il convient de préciser, par ailleurs, qu'une autorisation de programme sera votée parallèlement à ce budget par le biais d'une délibération spécifique.

2) MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

La section d'investissement s'équilibre par le biais de l'épargne brute, de subventions et dotations pour l'essentiel, l'emprunt étant de nouveau utilisé comme variable d'ajustement.

Pour 2021, comme abordé lors de l'examen de la section de fonctionnement, **l'épargne brute** est prévue à hauteur de **36,585 M€**, soit une diminution attendue de 12,007 M€, tous budgets confondus.

Au budget primitif 2021, les **subventions et dotations** sont prévues, à titre prévisionnel à hauteur de **40,135 M€** contre 17,971M€ au budget 2020. Il convient de rappeler que, comme les autres années, ce chiffre évoluera nécessairement au fil de l'eau, à réception des arrêtés de subventions octroyées par les partenaires financeurs.

Par conséquent, sur la base du volume d'investissement inscrit en dépenses, le besoin d'**emprunts** nouveaux s'établirait à **90,917 M€** sur la base d'un taux de réalisation des investissements à 100%. Il était de 81,969 M€ en 2020. L'emprunt encaissé sera, une fois encore, ajusté en fonction des réalisations de dépenses.

L'analyse de l'endettement fait l'objet d'une analyse spécifique dans le chapitre suivant.

3) LA DETTE ET SA GESTION

► SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 31/12/2020

A la date du 31 décembre 2020, la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque (hors compte 165-1676-16876-16878) s'élève de manière consolidée à 484,29 M€ contre 452,014 M€ au 31/12/2019.

Cette dette au 31 décembre 2020 est composée essentiellement de la dette bancaire pour un encours de 472,756 M€, et de manière résiduelle pour un encours de 11,54 M€ de la dette consentie par l'Agence de l'eau (9,258 M€) et par l'Etat (avance remboursable accordée aux autorités organisatrices de la mobilité : 2,278 M€).

Toutefois après les retraitements décrits ci-après, la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'élève en définitive au 31/12/2020 à 437,75 M€ contre 420,09 M€ au 31/12/2019.

En effet les encours de la dette au 31/12/2020 et 31/12/2019 doivent toutefois être retraités dans la mesure où ceux-ci :

- Ne prennent pas en compte le remboursement en capital mis en réserve annuellement dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligatoire 2012 remboursable in fine (15,76 M€ au 31/12/2020 et 13,79 M€ au 31/12/2019) ;
- Intègrent les emprunts relais de court terme souscrits en 2018 (15 M€) dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité et en 2020 (7 M€+6 M€) dans l'attente de l'encaissement du FCTVA non perçu en 2020 sur les dépenses d'investissement du budget principal, mais aussi sur les dépenses d'investissements transférées au budget principal dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité ;
- Intègrent la dette Agence de l'eau récupérable pour les investissements réalisés directement par SUEZ (2,78 M€ au 31/12/2020 et 3,128 M€ au 31/12/2019).

L'année 2020 affiche donc en définitive une variation positive de la dette de 17,656 M€ conduisant à un endettement supplémentaire de +4,20%.

Pour autant, le recours à l'emprunt (hors financement des dépenses d'investissements transférées au budget principal dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité) a été plus modéré sur l'exercice 2020 compte tenu d'un niveau de réalisation des dépenses d'investissements 2020 plus contenu à 84 M€ contre 124 M€ sur les deux dernières années.

► EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT AU COURS DE L'ANNEE 2021

Au regard du niveau d'investissement attendu sur l'année 2021, l'endettement devrait de nouveau évoluer à la hausse (après intégration des retraitements cités ci-avant) selon le scénario détaillé ci-après.

Sur la base des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2021 intégrant notamment un volume d'investissements de 109 M€, le besoin d'emprunts nouveaux s'établit à 90,967M€.

Toutefois, l'évolution de l'endettement est directement corrélée au volume des investissements et des ressources propres (en fonctionnement et investissement) qui seront réalisés. Le recours à l'emprunt constitue en effet la variable d'ajustement du financement des investissements.

Dès lors, sur la base d'un montant annuel d'investissement attendu autour de 92 M€ sur l'exercice 2021, le besoin de financement par emprunt devrait être de l'ordre de 62,75 M€, conduisant à une variation positive de la dette de + 33,9 M€, déduction faite du remboursement de la dette.

L'endettement consolidé retraité pourrait donc atteindre 471,69 M€ au 31/12/2021 (contre 437,75M€ au 31/12/2020).

	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors dette récupérable agence de l'eau et autres dettes comptes 165 - 168)						
DETTE BANCAIRE	472 755 948	97,62%	481 206 298	97,84%	8 450 350	1,79%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	2 278 690	24,61%	2 278 690	0,46%		0,00%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	9 258 470	1,91%	8 368 930	1,70%	-889 541	-9,61%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES avant retraitement	484 293 108	124,14%	491 853 918	100,00%	7 560 809	1,56%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable infime	15 760 000	3,25%	17 730 000	3,60%	1 970 000	12,50%
Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ	2 780 800	0,57%	2 433 200	0,49%	-347 600	-12,50%
Déduction emprunts relais souscrits auprès de l'AFL et le CA CIB (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2021 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	15 000 000	3,10%	-	0,00%	-15 000 000	-100,00%
Déduction emprunt relais souscrit auprès de l'Agence France Locale (préfinancement du FCTVA non perçu en 2020 ; encaissement décalé en 2021)	7 000 000	1,45%	-	0,00%	-7 000 000	-100,00%
Déduction emprunt relais souscrit auprès du Crédit Agricole (préfinancement du FCTVA lié aux dépenses d'investissements (réalisées principalement en 2018 et 2019) transférés au budget principal dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité ; encaissement prévu en 2021)	6 000 000	1,24%	-	0,00%	-6 000 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES après retraitement	437 752 308	90,39%	471 690 718	95,90%	33 938 409	7,75%

► EVOLUTION DE LA DETTE CONSOLIDEE SUR LA PERIODE 2015-2021 (TOUT BUDGETS CONFONDUS)

Pour autant, l'évolution de la dette sur la période 2015-2021 resterait en définitive modérée +105.79 M€ (+15,11 M€ en moyenne annuelle) au regard notamment du volume d'investissements réalisés sur la même période d'un montant de 678 M€ (96.85 M€ en moyenne annuelle).

Par ailleurs, Il est important de préciser que le recours à l'emprunt a été réalisé dans un contexte de taux extrêmement bas, particulièrement favorable aux collectivités territoriales. En effet, le taux moyen de la dette a été divisé par deux sur la dernière décennie, il est anticipé à 1,80% fin 2021, alors qu'il était à 3,63% fin 2011.

► EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

De manière plus détaillée, le budget principal contribuerait principalement à l'évolution à la hausse de la dette globale + 31,694 M€ (+9.98%). L'endettement retraité devrait s'afficher au terme de l'exercice 2021 à 349,356 M€ (contre 317,662 M€ au 31/12/2020).

	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 -168)						
DETTE BANCAIRE*	346 422 085	100,00%	367 086 200	100,00%	20 664 115	5,97%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL avant retraitement	346 422 085	100,00%	367 086 200	100,00%	20 664 115	5,97%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine	15 760 000	4,55%	17 730 000	4,83%	1 970 000	12,50%
Déduction emprunt relais souscrit auprès de l'Agence France Locale (préfinancement du FCTVA non perçu en 2020 ; encaissement décalé en 2021)	7 000 000	2,02%	-	0,00%	-7 000 000	-100,00%
Déduction emprunt relais souscrit auprès du Crédit Agricole (préfinancement du FCTVA lié aux dépenses d'investissements (réalisées principalement en 2018 et 2019) transférés au budget principal dans le cadre du projet DK'Plus de mobilité ; encaissement prévu en 2021)	6 000 000	1,73%	-	0,00%	-6 000 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL après retraitement	317 662 085	91,70%	349 356 200	95,17%	31 694 115	9,98%

► EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET DES ORDURES MENAGERES

La même tendance serait observée sur le budget des ordures ménagères, où la dette devrait également progresser de 4,799M€ (+6.24%). L'endettement devrait s'afficher au terme de l'exercice 2021 à 81,649 M€ (contre 76,85 M€ au 31/12/2020).

	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	76 850 398	100,00%	81 649 477	100,00%	4 799 079	6,24%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	76 850 398	100,00%	81 649 477	100,00%	4 799 079	6,24%

► EVOLUTION DE LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

De manière globale, l'endettement des autres budgets annexes seraient orientés plutôt à la baisse.

En effet, l'endettement du budget de l'assainissement et du budget Transport (retraités) devraient diminuer de manière significative, respectivement de -2,047 M€ (-6,16%) et -0,464 M€ (-6,11%).

Leur dette s'afficherait au terme de l'année 2021 respectivement à 31,184 M€ et 7,12 M€ (contre 33,231 M€ et 7,584 M€ au 31/12/2020).

L'endettement du budget GEMAPI baisserait sensiblement de -0,043M€ (-1,80%) pour s'afficher au terme de l'année 2021 à 2,38 M€ (contre 2,423 M€ au 31/12/2020).

	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	26 754 187	74,29%	25 248 476	75,11%	-1 505 711	-5,63%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	9 258 470	25,71%	8 368 930	24,89%	-889 541	-9,61%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT avant retraitement	36 012 657	100,00%	33 617 406	100,00%	-2 395 251	-6,65%
<i>Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ</i>	<i>2 780 800</i>	<i>7,72%</i>	<i>2 433 200</i>	<i>7,24%</i>	<i>-347 600</i>	<i>-12,50%</i>
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT après retraitement	33 231 857	92,28%	31 184 206	92,76%	-2 047 651	-6,16%
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE	20 305 598	89,91%	4 842 053	68,00%	-15 463 545	-76,15%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	2 278 690	10,09%	2 278 690	32,00%	0	#DIV/0!
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT avant retraitement	22 584 288	89,91%	7 120 743	68,00%	-15 463 545	-68,47%
Déduction emprunts relais souscrits auprès de l'AFL et le CA CIB (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2021 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	15 000 000	66,42%	-	0,00%	-15 000 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT après retraitement	7 584 288	33,58%	7 120 743	100,00%	-463 545	-6,11%
2380091,93						
DETTE BANCAIRE	2 423 680	100,00%	2 380 092	100,00%	-43 588	-1,80%
TOTAL DETTE BUDGET GEMAPI	2 423 680	100,00%	2 380 092	100,00%	-43 588	-1,80%

► INFORMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS STRUCTURÉS

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités, ces dernières se sont engagées (6^{ème} engagement) à développer l'information financière sur les produits structurés.

Les éléments d'analyse de la dette au 31/12/2020 confirment de nouveau la gestion prudente de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque avec un recours limité aux produits structurés (5,07% de l'encours total). Au 31/12/2021, l'exposition de la dette communautaire aux produits structurés ne représenterait plus que 3,97% de l'encours total.

La dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque apparaît totalement sécurisée dans la mesure où 100% des produits structurés seront positionnés essentiellement sur des montages peu complexes et présentant peu de risque (présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits structurés dans les documents budgétaires et annexes).

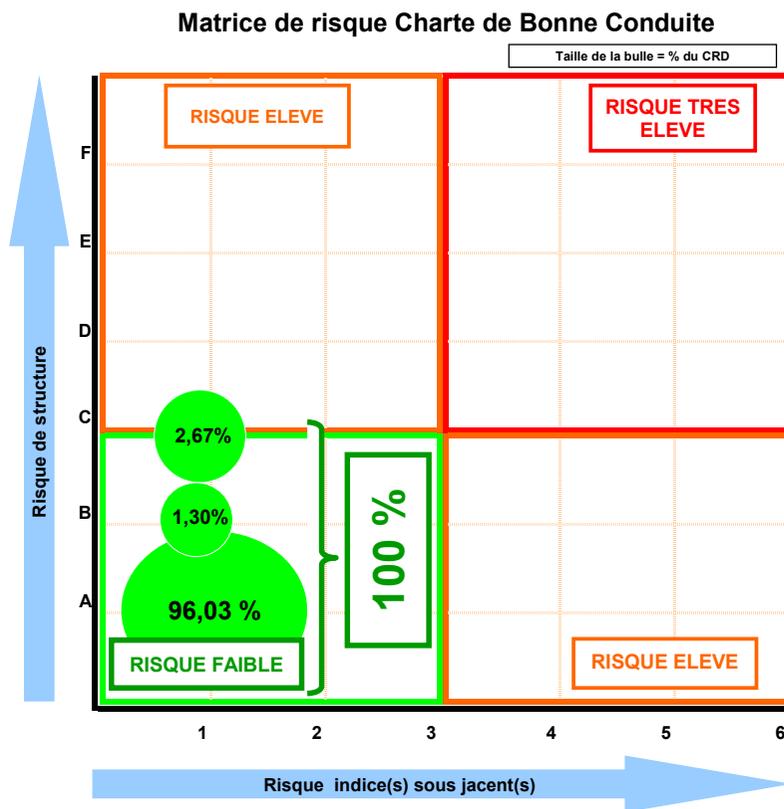
Par ailleurs, le taux moyen de la dette structurée restera performant à 3,46% au 31/12/2021 (contre 4,02 % au 31/12/2020), sensiblement inférieur aux conditions à taux fixe classique au moment de la souscription des emprunts structurés.

INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE ⁽¹⁾ ⁽²⁾						
ENCOURS AU 31/12/2021		481 206 298 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %	
dont	Encours	%	nombre de contrats			
FINANCEMENTS CLASSIQUES	462 118 057 €	96,03%	81	TAUX FIXE	63,51%	
dont encours à taux fixe classique	287 750 288 €	59,80%	50	dont taux fixe classique	59,80%	
dont encours à taux variable classique	109 392 382 €	22,73%	23	dont taux fixe structuré	3,71%	
dont encours à taux variable classique couvert	64 975 388 €	13,50%	8	TAUX VARIABLE	36,49%	
FINANCEMENTS STRUCTURES	19 088 241 €	3,97%	9	dont taux variable classique	22,73%	
dont encours structurés à risque faible	19 088 241 €	3,97%	9	dont taux variable couvert	13,50%	
dont encours structurés à risque élevé	0 €	0,00%	0	dont taux variable structuré	0,25%	
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0			
TOTAL	481 206 298 €	100%		TOTAL	100%	

► INFORMATIONS RELATIVES A LA CLASSIFICATION DU RISQUE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

Cette situation est d'ailleurs confirmée après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* « Gissler », puisque la dette sera positionnée exclusivement (100%) sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au terme de l'année 2021.

Le niveau de risque de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque restera, en effet, inchangé au terme de l'année 2021, au regard de l'interdiction désormais de recourir à des emprunts à risque potentiellement élevé.



- Encours exposé à un risque faible
- Encours exposé à un risque élevé
- Encours exposé à un risque très élevé

*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

► INFORMATIONS RELATIVES A L'EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE

Le coût de la dette bancaire est toujours aussi attractif, au terme de l'année 2020, avec un taux moyen, de nouveau à la baisse, à **1,86%** (contre 2,05% au 31/12/2019), pour une durée de vie résiduelle de 17 ans 3 mois et une vie moyenne résiduelle de 10 ans et 4 mois, qui traduisent une durée adaptée et un lissage satisfaisant des remboursements.

Dans un contexte de taux monétaires historiquement bas depuis la crise financière 2008, la **Communauté Urbaine de Dunkerque a, en effet, fait le choix de mettre en place une stratégie de « variabilisation de la dette »** conduisant à souscrire, sur la période 2008-2018, ses nouveaux financements exclusivement à taux variable. **Celle-ci permet désormais de bénéficier pleinement de la performance actuelle des taux monétaires, et d'afficher un taux moyen en constante diminution depuis plus de 10 ans.**

L'analyse de l'évolution du risque de taux sur la période 2019 à 2027 réalisée en fin d'année 2018, avait laissé cependant apparaître une structure de la dette dont la part variable pourrait progresser fortement, anticipée à 62,56% début 2024. **Cette situation a conduit à revoir notre stratégie d'endettement dès 2019 en orientant notamment, de nouveau, les nouveaux financements à taux fixe dans un environnement en définitive particulièrement propice.**

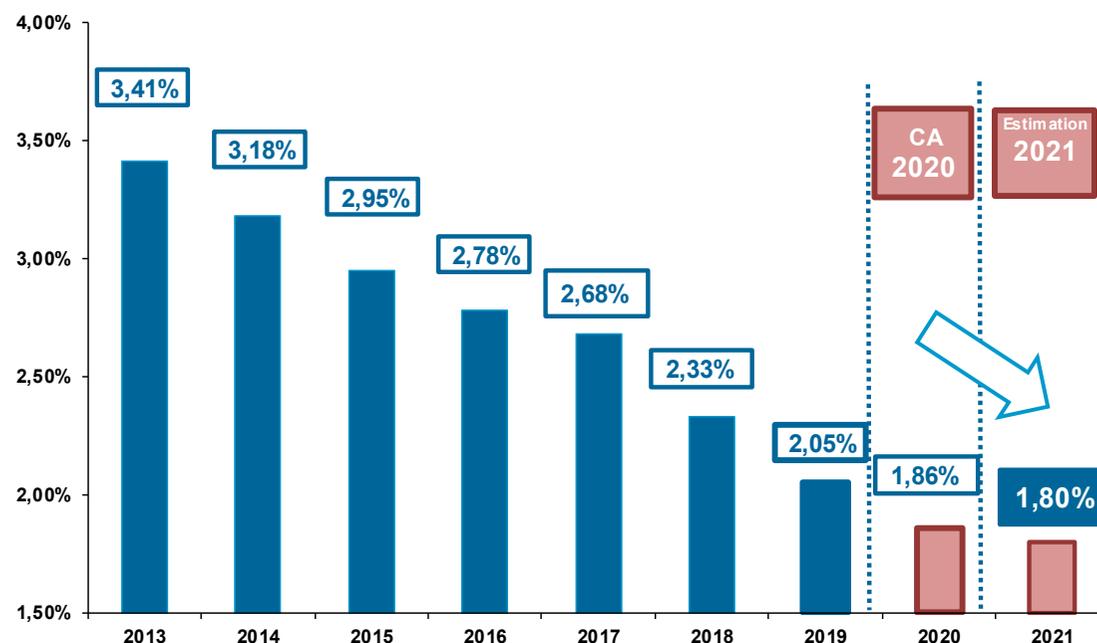
En effet, ceux-ci ont bénéficié de conditions financières exceptionnelles en 2019 et 2020, avec un taux fixe moyen respectivement constaté à 1,10% en 2019 et 0,85% sur une durée longue de prêt de 30 ans. **Ces taux fixes performants contribuent aussi désormais à la réduction du coût de la dette.**

Au regard des nouveaux emprunts à taux fixe souscrits en fin d'année 2020 autour de 0,70% (pour financer notamment les reports d'investissements), et des taux courts monétaires négatifs, **le taux moyen de la dette au terme de l'année 2021 devrait encore baisser autour de 1,80%** pour une durée de vie résiduelle de 18 ans 1 mois et une durée de vie moyenne de 10 ans et 7 mois.

Les collectivités locales bénéficieront toujours de conditions de financement particulièrement favorables pour l'année 2021 dans la mesure où la Banque Centrale Européenne maintiendra, au regard de la crise sanitaire, une politique ultra accommodante (taux courts négatifs et des taux longs toujours très bas même si une légère remontée est constatée sur le début d'année 2021), **visant à soutenir la relance économique.**

EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE

période 2013- 2021



► INFORMATIONS RELATIVES A L'EVOLUTION DU RISQUE DE TAUX

Au terme de l'exercice 2020, la structure de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque est correctement positionnée majoritairement à taux fixe à 62% (dont 57,30% à taux fixe classique et 4,7% à taux fixe structuré) contre 38% à taux variable (dont 25,52% à taux variable classique, 12,11% à taux variable couvert et 0,38% à taux variable structuré).

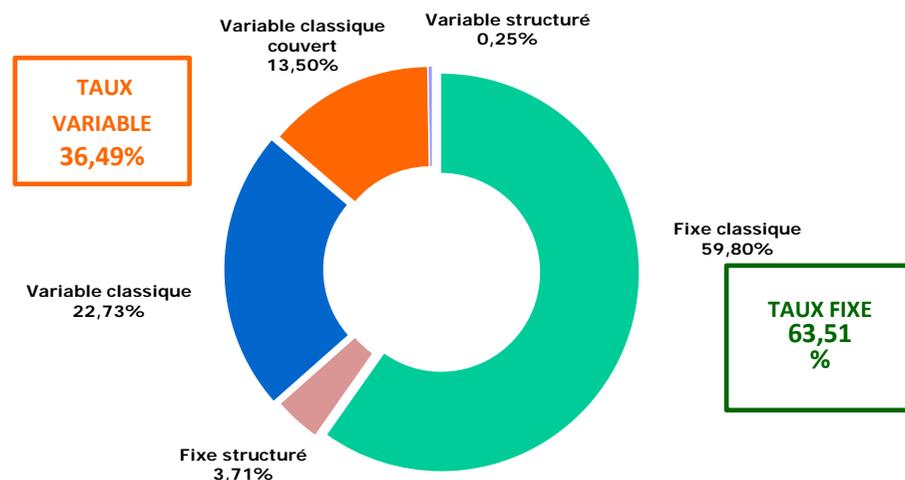
Cette structure de la dette est très proche des recommandations faites par Finance Active, notre conseil en gestion dette, qui préconise pour un emprunteur de la strate de la Communauté Urbaine de Dunkerque une répartition du risque de taux 60% à taux fixe et 40% à taux variable.

Les emprunts souscrits à taux fixe en fin d'année 2020 non mobilisés (financement des reports d'investissement) et les emprunts nouveaux 2021 qui devraient être souscrits essentiellement à taux fixe au regard des recommandations finance active qui préconisent le taux fixe dans le contexte de marché actuel, conduiront à un renforcement de la part taux fixe. Celui-ci sera toutefois atténué par la mise en place de swaps de variabilisation qui devraient permettre de ne pas trop s'éloigner de la répartition du risque de taux recommandée ci-avant.

La structure de la dette au 31/12/2021 devrait être orientée majoritairement à taux fixe (63.51%), avec une part à taux variable qui restera importante (36,49%).

Des opérations de couverture de taux seront d'ailleurs envisagées en 2021 sur des encours à taux variable afin de limiter l'évolution des frais financiers, dès lors que les taux repartiront à la hausse.

RISQUE DE TAUX après opération de couverture au 31/12/2021 (%encours)



un emprunt est classé dans la catégorie :

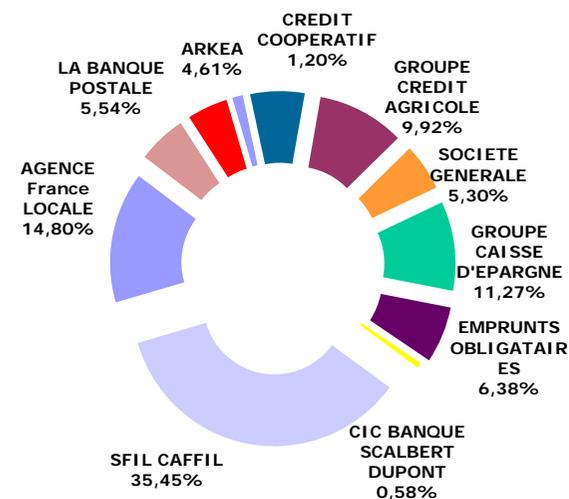
Taux fixe classique	lorsqu'il est à taux fixe ferme (définitif) sur toute la durée, et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
Taux fixe structuré	lorsque le taux n'est pas un taux fixe ferme et qu'il pourra basculer par exemple sur un taux variable en vertu de clauses de désactivation (type de produit : taux fixe annulable, taux fixe à barrière sur euribor...). Ce taux fixe est potentiellement exposé aux variations des marchés financiers.
Taux variable classique (ou couvert)	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique de type Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A... Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers. L'emprunt qui bénéficie d'un taux maximum garanti (cap ou tunnel) est repris dans la catégorie "Variable classique couvert"
Taux variable structuré	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique sous condition de type Euribor 12 mois - 0.20% si Libor USD 12mois < à 7% sinon... ou lorsque le taux est déterminé à partir d'une formule de calcul de type $4.49\% - 2 * (\text{CMS EUR 10ans} - \text{CMS EUR 1an})$. Il est directement exposé aux variations des marchés financiers.

► INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTENAIRES

La dette bancaire de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 90 contrats d'emprunt, ainsi que de 21 instruments financiers (swaps¹ et options) au 31/12/2020. Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, devrait laisser apparaître une répartition du capital restant dû au 31/12/2021 par prêteur diversifiée, avec toutefois une prédominance de deux établissements (SFIL et Agence France Locale) qui détiendraient ensemble plus de la moitié de l'encours de la dette bancaire (50,25%).

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR

BANQUES	CRD AU 31/12/2021	%
SFIL CAFFIL	170 603 264 €	35,45%
AGENCE France LOCALE	71 235 481 €	14,80%
GROUPE CREDIT AGRICOLE	47 742 095 €	9,92%
GROUPE CAISSE D'EPARGNE	48 459 489 €	10,07%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	30 700 000 €	6,38%
SOCIETE GENERALE	25 490 969 €	5,30%
ARKEA	22 198 651 €	4,61%
LA BANQUE POSTALE	26 662 357 €	5,54%
CREDIT COOPERATIF	5 765 332 €	1,20%
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	2 798 660 €	0,58%
DIVERS	29 550 000 €	6,14%



¹ Le mot swap désigne dans le langage courant un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités (dans le cas présent la banque et la collectivité) pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt.

Le principe d'un swap de taux d'intérêt est de comparer un taux variable et un taux garanti et de se verser mutuellement les différentiels de taux d'intérêt sans échange en capital. Le swap de taux est particulièrement adapté à la gestion du risque de taux.